

ARRETE
portant COMPOSITION DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
CATEGORIE A
Placée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Marne

Le Président

VU

- . Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Le Code Général de la Fonction Publique,
- . Le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment les dispositions de l'article 6,
- . La délibération du Conseil d'Administration en date du **29 novembre 2022** portant désignation des représentants des collectivités à la Commission Administrative Paritaire catégorie A,

ARRETE

ARTICLE 1° - La composition de la Commission Administrative Paritaire catégorie A placée auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne est déterminée de la façon suivante :

A compter du 4 mai 2023 :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Marie WATREMETZ	Didier PETIT
Joël AGNUS	Jean-François MARECHAL
Sylviane DENIS	Laurent HASSELBERGER
Didier COGNON	Patricia GUERIN
REPRESENTANTS DES PERSONNELS	
Fabrice CHANEY	Annette DEMEY
Isabelle BELGRAND	Stéphane DOLEGEAL
Sébastien BERTRAND	Jérémy RAMADIER
David COVELLI	François-Xavier DESCHERVOIS

ARTICLE 2° - Le présent arrêté sera :

- . notifié à **chacun des intéressés**

Ampliation sera transmise à :

- . Monsieur le Payeur Départemental
- . Monsieur le Préfet du Département de la Haute-Marne

Fait à Chaumont,
Le 4 mai 2023,
Le Président,



Jean-Marie WATREMETZ

Le Président,

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- . informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification
- . Transmis au représentant de l'Etat le 4 mai 2023

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le



ID : 052-285200028-20230504-2023_23-AR